



ENTRE MODERNISATION ET RÉCONCILIATION

* École polytechnique fédérale de Lausanne.

1/

François Ascher, *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme*, éditions de l'Aube, 2001.

2/

"Global city ou world city selon Saskia Sassen", in *The Global City : New York London Tokyo*, Princeton University Press, 1991, nouvelle édition 2001, trad. franç. *La Ville globale*. New York, Londres, Tokyo, Descartes, 1996.

3/

Le Mémorial du génocide de Kigali abrite quelque 250 000 corps de victimes.

4/

Selon le recensement de 2002, ministère des Finances et de la Planification économique, 3^e recensement général de la population et de l'habitat du Rwanda au 15 août 2002, Kigali, février 2005.

Considérée durant de nombreuses décennies comme une petite ville de province, Kigali comptait à peine 200 000 habitants avant le génocide de 1994. Avec plus de 850 000 habitants, c'est une véritable révolution urbaine que connaît actuellement la capitale du Rwanda. Grâce à la construction de nombreux bâtiments modernes, Kigali change de visage, signe d'une réelle volonté politique d'effacer les stigmates du passé. Présentation par Benjamin Michelon, socio-urbaniste, collaborateur scientifique à l'unité de coopération à l'EPFL* (thèse en cours sur l'identité et les quartiers précaires à Kigali et à Douala).

On peut se demander si l'"avènement de l'urbain" n'est pas un peu trop rapide pour être correctement assimilé par une population qui sort à peine d'une période trouble. Kigali, vitrine du pays, illustre parfaitement le fait que "les formes des villes, qu'elles aient été pensées spécifiquement ou qu'elles résultent plus ou moins spontanément de dynamiques diverses, cristallisent et reflètent les logiques des sociétés qu'elles abritent" /1. À l'étalement et au désordre urbain post-génocide succède l'ambition de moderniser la capitale afin d'en faire une *world-class city* /2. Tout se passe comme si l'histoire de Kigali n'avait commencé qu'en 1994.

L'après-génocide : la ville comme territoire de pacification

Pendant longtemps, les Rwandais sont restés attachés à la terre et ont manifesté une certaine défiance vis-à-vis de la ville. Au début de l'année 1994, Kigali n'est encore qu'une capitale de très petite taille qui va pourtant être le théâtre d'un véritable bain de sang /3.

Actuellement, plus de dix ans après cette période trouble, la ville connaît une véritable métamorphose. La paix et la réconciliation nationale sont caractérisées par un retour important de la diaspora rwandaise, qui s'est principalement établie dans les villes, notamment à Kigali. Leur caractère sécurisant a attiré également une partie de la population rurale. En effet, suite aux exactions commises pendant le génocide, les habitants des collines de l'intérieur du pays, les Tutsis, ont éprouvé un fort besoin de sécurité. Parallèlement, le caractère anonyme de la ville a encouragé l'afflux de nouveaux citadins, principalement des Hutus, en quête d'un anonymat que la vie au village, caractérisée par des relations plus étroites, ne leur offrait plus.

Ainsi, en l'espace de onze ans (de 1991 à 2002), la population de la ville de Kigali a plus que doublé, passant de 235 000 à plus de 603 049 habitants /4, soit un accroissement annuel moyen de 9 %. L'étalement spatial s'est amplifié. L'afflux de population a largement contribué à densifier la ville et à accroître l'occupation des versants des collines. De

nombreux problèmes sont alors apparus lorsque les propriétaires, de retour d'exil, ont trouvé leurs logements ou leurs terres occupés. Face à cette arrivée importante de nouveaux habitants, le gouvernement n'a pu que laisser l'urbanisation se développer. Ainsi, "la reconstruction des villes ne se limite pas au problème du bâti et doit aussi travailler à la refonte du tissu social. Un enjeu politique majeur transparaît à travers la question urbaine, celui de l'intégration et de la paix" /5. Certains programmes spéciaux ont alors été mis en œuvre pour fournir dans l'urgence des réponses ponctuelles à un besoin de logement, sans avoir réellement la possibilité de choix rationnels en termes de localisation des terrains : "Un programme spécifique intitulé TTP (Tent, Temporary, Permanent) a mis des terrains à la disposition des ménages obligés d'abandonner les maisons appartenant aux réfugiés rentrés en masse fin 1996-début 1997. Il a permis de rendre disponibles 7 722 parcelles dans 15 sites. 4 652 parcelles ont trouvé des bénéficiaires et déjà 1 207 maisons ont été construites" /6.

Les quartiers précaires

En 2008, on estime que la population se situe entre 850 000 – selon un recensement non officiel des services de la Ville – et 1 million d'habitants – selon une projection appliquant le taux de croissance de

12 %. Sous l'effet de cette urbanisation rapide et de l'absence de politique urbaine, 65 % à 80 % des habitants vivent dans des quartiers précaires qui, par leur nombre et leur superficie, occupent une large partie du périmètre citadin. L'irrégularité est à la fois foncière, les terrains ayant été acquis en dehors des procédures formelles d'accès au sol, mais aussi urbanistique, les quartiers n'étant pas situés dans une zone affectée à l'habitat qui aurait fait préalablement l'objet d'un plan d'aménagement approuvé.

De plus, les conditions de vie sont difficiles, notamment en raison de la forte densité et de la forte déclinivité des versants sur lesquels ces quartiers se sont développés. La densité moyenne est de 261 habitants à l'hectare dans les zones non structurées, alors qu'elle est de 106 habitants à l'hectare dans les zones structurées /7. Dans le document de "Stratégie de lutte contre la pauvreté" /8 de juin 2002, il est spécifié que 60 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Même si la pauvreté urbaine est moindre que celle de la campagne en termes de revenus et d'accès aux services, le fossé se creuse entre les différents types de population. Les difficultés, dues en partie aux problèmes économiques préexistants au génocide, se concentrent maintenant en ville. Comme le résumait déjà l'étude menée en 2002 par Caritas /9 dans les quar-

5/

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Kigali après la guerre : la question foncière et l'accès au logement*, Centre français sur la population et le développement, Paris, 2000, 41 p.

6/

République rwandaise, ministère des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'environnement, Comité national de l'habitat, Rapport national sur les établissements humains, Istanbul +5, octobre 2000.

7/

La densité est de 104 habitants à l'hectare en moyenne dans la ville, en prenant en compte l'ensemble des zones : résidentielles, administratives, industrielles et commerciales.

8/

République rwandaise, ministère des Finances et de la Planification économique, Programme national de réduction de la pauvreté, "Rwanda : stratégie de réduction de la pauvreté", juin 2002, 185 p.

9/

Caritas diocésaine de Kigali, juin 2002, "Phénomène d'indigence à Kigali", in *Cahiers du Bureau social* n° 136, 33 p.



Les 100 ans d'évolution de Kigali

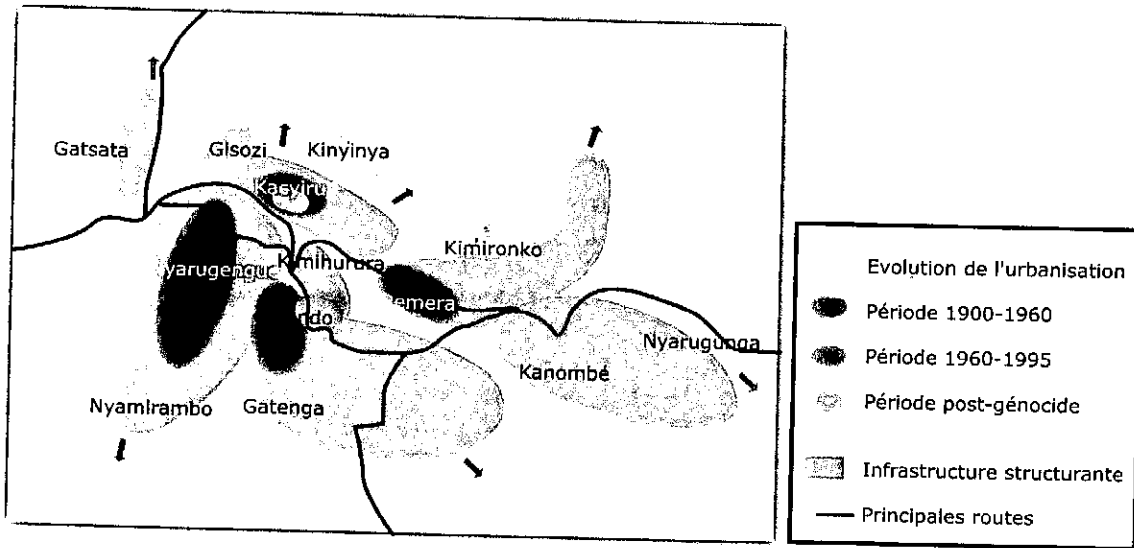
C'est en 1907 que le plateau vierge de Nyarugenge, situé au centre géométrique du pays, et qui reste le centre de la ville, est choisi par le colonisateur allemand comme chef-lieu de résidence au Rwanda. Ce site ne connaît pas pour autant un essor immédiat. Il présente en effet de grandes contraintes : zones inondables, marais et flancs de colline à forte pente qui vont par la suite marquer les axes d'extension de Kigali et favoriser la densification de l'habitat dans sa partie centrale.

Ce n'est qu'après 1945 que la ville connaît un développement plus important. L'accord de tutelle approuvé par l'ONU le 13 décembre 1948 stipule que la puissance belge doit exécuter certains travaux en faveur du développement de ses colonies. À partir de ce moment, et jusqu'à l'indépendance, l'organisation de l'espace urbain se met progressivement en place. Ainsi, le périmètre urbain connaît une croissance notable, passant de 45 ha en 1945 à 250 ha en 1962. À cette date, lorsque le Rwanda recouvre sa souveraineté, Kigali s'apparente encore davantage à un grand village qu'à une capitale. La ville ne compte à l'indépendance qu'environ 6 000 habitants, ne regroupant pratiquement que des fonctions administratives.

Par la suite, l'augmentation progressive de l'administration centrale naissante du nouveau pouvoir va entraîner l'essor de la ville. De 1962 à 1985, elle connaît un développement démographique et spatial important pendant lequel le centre-ville actuel s'est structuré et densifié. Elle se dote d'infrastructures de niveau international. Son développement s'articule alors, à partir du centre-ville, selon deux axes principaux : vers le sud (Nyamirambo) et vers l'est, le long de la route rejoignant l'aéroport (Kacyiru, Remera, Kicukiro).

En 1963, l'aéroport international de Kigali-Kanombé est construit sur un terrain situé à 8 km à l'est du centre-ville. Entre 1975 et 1985, sous l'effet de la tenue de rencontres internationales (avec notamment le Sommet de l'Organisation commune africaine et malgache – OCAM – ou la sixième Conférence franco-africaine en 1979), l'axe centre-ville/aéroport devient un nouveau front d'urbanisation (ouest-est). Au cours de cette période, les fonctions administratives et politiques du centre-ville s'affirment. Les collines proches du plateau central se densifient également de manière progressive, notamment avec le transfert des ministères en 1976.

Par la suite, de nouveaux lotissements sont réalisés sur les collines environnantes. Vers la fin des années 1980, puis surtout au milieu des années 1990, un nouveau front d'urbanisation, vers le nord de la ville, complète les deux axes d'extension initiaux. Il s'agit du secteur de Gisozi, qui se densifie à son tour.



tiers spontanés, "à Kigali, le fossé tend, de toute évidence, à s'élargir entre pauvres et riches ; les premiers très nombreux et les autres minoritaires", même si la pauvreté touche moins Kigali que le reste du pays /10.

Or, les autorités locales souhaitent désormais donner un coup de frein à cette urbanisation galopante et tentent d'ordonner le développement de la ville. Le double enjeu de la (re)construction de Kigali est d'une part d'arriver à satisfaire l'ambition de moderniser la capitale pour la transformer en *world-class city* et d'autre part d'essayer de faire face aux inégalités croissantes au sein même de la population : entre riches et pauvres, entre une diaspora entrée de plain-pied dans la mondialisation et une partie de la population démunie qui n'a pas encore réellement pu refermer les plaies ouvertes en 1994. Le principal document stratégique national, "Vision 2020" /11, souligne le caractère rapide et inéluctable de ce processus d'urbanisation et insiste sur la nécessité, dans ce contexte, de renforcer les capacités de planification du gouvernement et des autorités locales. L'objectif affiché est un développement urbain contrôlé et coordonné en prévision d'un accroissement du taux d'urbanisation de 10 % à 30 % à l'horizon 2020, et de limiter ainsi une croissance démesurée de la capitale.

Cependant, les grandes orientations exposées dans la "Stratégie de développement économique de Kigali" /12 réaffirment et précisent les choix économiques libéraux définis au niveau des politiques nationales. L'accent est mis, faute de moyens de la puissance publique, sur les potentialités du partenariat public-privé et sur le rôle des investisseurs privés en matière d'aménagement et de construction. Dans cette perspective, l'attribution de terrains vise à encourager et à sécuriser l'investissement dans le foncier et l'immobilier, et à générer des revenus plus élevés. "La ville de Kigali doit s'assurer que les terrains sont utilisés d'une manière productive et durable en établissant des lignes directrices claires dans la loi foncière." Ces objectifs sont éga-

lement déclinés dans le Masterplan, approuvé par les autorités le 16 juin 2008, qui définit de nouvelles zones urbaines. Ainsi, comme le soulignent un certain nombre de responsables, les modèles de développement sont issus de ceux des métropoles occidentales. Dans ce processus, faute d'une marge de manœuvre financière suffisante des autorités publiques, l'implication et le concours de promoteurs privés sont vivement recherchés.

La volonté de "modernisation"

Les autorités souhaitent créer un centre urbain moderne et dynamique permettant d'améliorer l'image et l'attractivité touristique et économique de la ville, voulant signer ainsi la résurrection du "pays des mille collines". Ce réarrangement urbain se traduit par la construction de buildings, symbole de la modernité, peu nombreux avant le génocide. Les équipements publics font ainsi l'objet d'une rénovation et d'une modernisation complètes. On assiste à la destruction de tous les "vestiges" du passé, qui n'obéissent pas aux canons de l'image "moderne" que les édiles souhaitent donner à la ville. Ainsi, les autorités parlent de la destruction future de la prison centrale de Kigali, communément connue sous le nom de "1930", date de sa construction sur la colline de Muhima, située à l'extrémité nord-ouest de la capitale rwandaise. Son site serait vendu à des investisseurs privés et les prisonniers replacés dans une prison plus moderne. De la même façon, le nouveau bâtiment abritant le ministère de la Défense a été inauguré en 2005 et la Rwanda Revenue Authority, gérant l'ensemble des taxes du pays, s'est installée durant l'été 2007 dans un nouveau local d'une valeur de 9,2 milliards de RWF (environ 12,5 millions d'euros). Un building devant accueillir les locaux de la Société rwandaise d'assurance-maladie (RAMA), mutuelle d'entraide pour l'accès aux soins de santé destinée aux fonctionnaires de l'État rwandais, est également en cours de construction en plein cœur de la ville. Enfin, marquant l'amitié rwando-américaine sans cesse

10/

MINECOFIN, Direction de la statistique, Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages, 2001.

11/

République rwandaise, ministère des Finances et de la Planification économique, "Vision 2020", nov. 2002, 60 p. Document qui définit, entre autres, les grandes orientations nationales à atteindre à l'horizon 2020, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'infrastructures.

12/

Republic of Rwanda, City of Kigali, "Kigali Economic Development Strategy", août 2002, 95 p. Document présenté la fois comme un mode opératoire et comme un plan d'action pour le développement de la ville.

réaffirmée par les autorités, une nouvelle ambassade des États-Unis est sortie de terre en février 2008, "une véritable forteresse qui domine la ville, avec, sur la colline d'en face, l'imposant bâtiment du ministère de la Défense, que tout naturellement chacun appelle le Pentagone" /13. Or, pour poursuivre ce chemin, le Masterplan a même prévu le déplacement du centre-ville vers une aire du district de Kicukiro – qui, pour l'heure, n'est pas encore viabilisée.

Ce renouveau se manifeste également dans la construction ou la densification de quartiers résidentiels comme Nyarutarama Kibagabaga et Gashuriro, qui se sont développés après la guerre pour accueillir la diaspora et les habitants aisés de Kigali, fait d'entrepreneurs privés ou de la "Caisse sociale" du Rwanda, organisme étatique construisant des logements qui ne sont accessibles qu'aux Rwandais aisés, essentiellement issus de la diaspora. Un quartier entier a même ainsi été baptisé "Caisse sociale", dont les villas et les appartements de deux-trois chambres ont été vendus entre 20 et 25 millions de RWF, soit entre 27 000 et 34 000 euros, et dont la valeur ne cesse d'augmenter /14.

Cette modernisation se traduit également par la construction de bâtiments d'envergure par les acteurs économiques. Les autorités composent pour cela avec des investisseurs provenant des régions les plus fortunées du globe. Jugés prioritaires pour le développement du pays, les trois domaines d'activités majeurs que sont les secteurs bancaire, commercial et touristique investissent massivement dans la construction de nouveaux édifices, contribuant ainsi à changer radicalement l'identité de la ville.

Le système bancaire, en ruine après la guerre, s'est rapidement redéveloppé, comme le prouve l'installation de nombreux sièges de banques dans la capitale. En 2004, la Banque rwandaise de commerce, de développement et d'industrie (BCDI) a construit un immense gratte-ciel en béton et en verre en plein centre de Kigali dont la valeur est esti-

mée à 6 milliards RWF (8,125 millions d'euros). En 2007, la Banque de Kigali a également modernisé son siège, qui datait de 1978 : un nouvel édifice d'une dizaine d'étages marque désormais fortement sa présence dans la ville.

Le réseau de distribution commerciale s'est aussi développé de manière importante, avec la construction d'un grand nombre de magasins et de boutiques répartis sur la quasi-totalité des collines, matérialisant la volonté de la municipalité de moderniser l'armature commerciale. Un projet de complexe commercial à étages en centre-ville doit ainsi remplacer l'ancien marché central traditionnel détruit en 2004. Déjà, le Mall Union Trade Center, apparu en 2006, marque la ville de son empreinte et symbolise un nouveau mode de consommation clairement destiné à une clientèle fortunée. Dans ce centre, le plus gros détaillant du Kenya voisin, Nakumatt Supermarket, a même ouvert une enseigne dans le cadre de la promotion du commerce entre les deux pays, engageant 3 millions de dollars dans la construction de son premier supermarché, ouvert 24 heures sur 24. Comprenant donc un supermarché aussi bien fourni que ceux de n'importe quelle capitale occidentale, des boutiques, une banque, un parking souterrain et un salon de thé moderne (baptisé Bourbon Coffee Shop), ce centre commercial est devenu le point de rencontre incontournable pour les touristes et les Rwandais aisés. Depuis, de nouveaux supermarchés à étages sont apparus, la construction d'un autre *mall* est prévue dans la zone de Gisozi, et des investisseurs sud-africains discutent actuellement avec les autorités en vue de réaliser d'autres zones commerciales.

En matière de tourisme, le premier hôtel cinq étoiles du pays, l'Intercontinental de Kigali, a été inauguré pour accueillir le sommet du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en février 2004. D'autres projets sont actuellement discutés, entre autres celui de la délégation du groupe émirati Dubai World, qui envi-

13/

Colette Braeckman, "Le Rwanda, l'enfant des États-Unis", in *Le Soir*, Bruxelles, 20 fév. 2008.

14/

Alors que les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (ministère des Finances et de la Planification économique. Direction de la statistique EICV, 2002, 197 p.) ont montré que le niveau moyen de consommation était, en 2001, un peu supérieur à celui de 1996, il est de 78 000 RWF par an et par équivalent adulte à l'échelle nationale.

15/

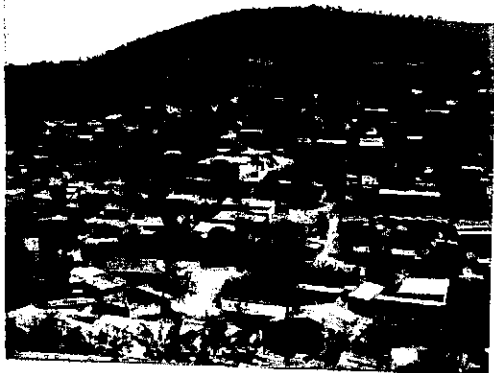
Lubabu M. J. K. Tshitenge "À Kigali, tout n'est qu'ordre et propreté", in *Jeune Afrique L'intelligence* n° 2412-2413, avril 2007.

16/

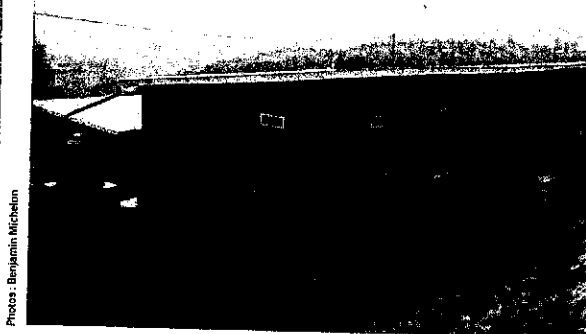
Instaurés en 1974, ces travaux collectifs, qui ont été réactivés par le nouveau pouvoir après le génocide, ont lieu le premier samedi de chaque mois. Tout le monde a l'obligation d'y participer y compris les plus hautes autorités de l'État. Les habitants s'organisent pour nettoyer chez eux et dans leurs quartiers, de 7 heures du matin à midi. Toute personne qui ne veut sortir de son quartier avant midi doit être muni d'une autorisation.

17/

Juridictions populaires inspirées des anciennes assemblées villageoises, les *gacacas* peuvent juger tous les auteurs présumés



Vue générale des quartiers précaires.



Batsinda : maison construite par la Caisse sociale.



Le mall UTC.

du génocide, sauf les planificateurs et les violeurs, jugés par les tribunaux conventionnels. Les *gacacas* ne sont pas dirigées par des magistrats professionnels mais par des personnes qualifiées d'"intègres", élues par la communauté.

18/
Gasheegu Muramila & John Baingana, "City Council to reduce slums", in *The New Times*, 13 nov. 2006, Kigali.

19/
Conférence nationale sur "La réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance face aux défis de l'urbanisation durable et du logement au Rwanda", 8 et 19 oct. 2007.

20/
loi foncière n° 08/2005 du 14 juil. 2005 portant régime foncier au Rwanda.

21/
loi n° 18/2007 du 9 juil. 2007 portant expropriation pour cause d'utilité publique, publiée au *Journal officiel* le 21 mai 2007.

22/
Article 22 de la loi foncière n° 08/2005.

23/
Gene Kwibuka, "Kigali: Systematic land registration to kick-off 'rily next year'", *The New Times*, sept. 2008, Kigali.

24/
"Inequality, how successful is the Rwandan SP? Growth, poverty & inequality", in *Review of African Political Economy* n° 111, 2007.

25/
Ministère des Infrastructures, Politique nationale de l'habitat Rwanda, juil. 2004.

26/
Douglas Porteous & Sandra Smith, *Urbanisation and the Globalisation of Home*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2001.

sage de construire un hôtel cinq étoiles comptant 115 chambres et 50 appartements sur les terrains jouxtant le golf de la ville.

À ce nouvel ordonnancement s'ajoutent un certain nombre de règles imposées pour faire une ville sûre et propre. "À Kigali, tout n'est qu'ordre et propreté" /15, titrait récemment un journal du continent. Des poubelles ornent la ville où aucune immondice, aucun débris ne traîne. Les artères principales et leurs abords offrent un visage agréable où les arbres, dont l'abattage est maintenant interdit par les autorités, et les fleurs dominent le paysage. Les rues de Kigali sont désormais réputées pour leur calme, les enfants des rues ayant progressivement été chassés du centre de la ville. La sécurité routière est également devenue une priorité : les autorités ont imposé le port de la ceinture aux passagers à l'avant des véhicules et le port du casque est désormais obligatoire pour les conducteurs de taxis-motos et pour leurs clients.

Les dangers de la *tabula rasa*

À travers ces nouveaux aménagements, le gouvernement et les autorités sont actuellement à la recherche d'un équilibre urbain à la fois pour moderniser la ville-capitale et pour donner une nouvelle image à un pays meurtri par des divisions internes.

Ainsi, au quotidien, la mise en œuvre de l'*umuganda* /16 dans les quartiers permet de redonner un sens au vivre ensemble et à la réappropriation de l'espace public, alors que les *gacacas* /17 cherchent à réunifier la population en revenant de façon collective sur l'histoire récente du pays, afin de rétablir une confiance commune et de recréer un lien social.

Cependant, dans ce contexte de réconciliation nationale, la question de l'éviction foncière et de l'intégration sociale de la population moins aisée, parfois victime du génocide, se pose avec acuité. Cette ambition de *tabula rasa* peut parfois sembler faire fi de la réalité historique et sociale de Kigali, une ville qui s'est développée dans un contexte d'instabilité politique et de précarité sociale importante. Cette politique touche de plein fouet les quartiers spontanés. En effet, les pauvres et les indigents sont découragés de vivre à Kigali, un des objectifs, clairement affiché par les élus de la capitale, étant la "démolition progressive des quartiers spontanés, construits dans le désordre" /18 afin de permettre la mise en œuvre de travaux de construction de grande envergure.

Certains documents officiels prônent toutefois une prise en compte de ce phénomène, souhaitant ainsi encourager un développement urbain harmonieux. Lors d'une récente conférence internationale sur les défis de l'urbanisation, les participants ont, entre autres, recommandé "d'éviter la politique des

déguerpissements et de planifier les expropriations et les relogements, ou encore de promouvoir le *cross subsidising* lors de l'aménagement des quartiers pour éviter la ségrégation entre quartiers des pauvres et quartiers des riches" /19. Par ailleurs, l'adoption de deux nouvelles lois, l'une sur le foncier /20, l'autre sur l'expropriation /21, a constitué un réel progrès car celles-ci permettent de prendre en compte le bâtiment et le foncier dans le calcul de l'indemnité d'expropriation, y compris dans les cas d'occupations informelles. Cependant, aucun barème n'est réellement fixé : "Les montants de l'expropriation pour cause d'utilité publique sont calculés sur la base de leur importance, leur nature, ainsi que sur la base des tarifs du marché" /22. Une nouvelle procédure, que le gouvernement souhaite mettre en place début 2009, vise à lancer dans l'ensemble du pays une campagne d'attribution et d'enregistrement des titres fonciers.

Mais ces mesures peuvent se révéler être des outils à double tranchant. En effet, si elles favorisent les négociations lors des ventes et l'attribution de titres fonciers /23, elles ont pour principal objectif de permettre aux investisseurs d'acheter plus facilement des terres et donc de transformer plus rapidement les quartiers précaires du centre-ville en les vidant peu à peu de leurs habitants.

La stricte application de règlements, de normes et de standards élevés (en termes de taille de parcelles et de type de matériaux de construction) risque d'avoir d'importantes conséquences sociales, notamment en ce qui concerne la réconciliation des différentes couches de la population, les ménages devant mettre en œuvre des moyens dont ils ne disposent pas toujours. Si globalement la pauvreté a diminué à Kigali, cette réduction peut être expliquée arithmétiquement par des mesures qui empêchent ou découragent les pauvres d'y vivre /24.

Ceci est d'autant plus important dans le contexte rwandais, où la population est très attachée à un mode d'habiter très ancien, nécessitant de grandes parcelles difficiles à trouver en plein cœur de la capitale : "Dans l'ancien temps, la vie sociale de la famille rwandaise se passait pendant la journée à l'intérieur de l'enclos familial, composé de *inzu* (habitation proprement dite), de *urugo* (espace extérieur le plus important), de *igikari* (cour extérieure qui se trouvait derrière l'habitation), de greniers pour les familles riches et d'une limite de haies vives ou de haies de ficus ou d'euphorbes, ou bien de palissades faites de roseaux" /25. De plus, la maison constitue un lieu d'autant plus important qu'un certain nombre d'habitants ont été victimes de "domicide" /26, c'est-à-dire la destruction et le pillage des habitations pendant la période du génocide, qui est la traduction spatiale de la destruction et de l'appropriation des biens des victimes des crimes et persécutions.

Par ailleurs, peu de mesures sont réellement prévues pour loger les nouveaux arrivants à Kigali ou pour reloger ces personnes déplacées qui doivent ainsi aller chercher, parfois hors de la ville, un nouvel habitat.

Néanmoins, pour répondre à ces attentes, les autorités ont mené une nouvelle expérience en juillet 2008 dans le quartier surnommé le "Kiyovu des pauvres" /27, située à deux pas du centre-ville. Expropriés, les habitants ont eu la possibilité d'acquérir l'une des 250 maisons construites sur le site de Batsinda par la Caisse sociale pour la somme de 4,5 millions de RWF (environ 5 500 euros). Le bilan de cette opération reste à établir, mais il ressort des premières constatations que, si la population a pu parfois avoir les moyens financiers d'investir cette somme, par le biais des indemnités, beaucoup des habitants n'ont pas souhaité s'installer dans ce nouveau site situé à environ 5 km du centre-ville.

Du temps pour réconcilier

En plus du "dépassement de l'étiquetage ethnique comme un véritable idéal" /28, le gouvernement doit également faire face au fossé qui se creuse au sein même de la population entre riches et pauvres, entre une diaspora qui est entrée de plain-pied dans la mondialisation et la partie de la population, hutu

comme tutsi, qui cherche encore à refermer les plaies ouvertes pendant la dure période de 1994. Si le Rwanda a progressé dans les domaines de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la gouvernance démocratique, la concentration des richesses entrave les efforts globalement déployés pour réduire la pauvreté dans le pays car "les inégalités, de plus en plus criantes, sont une menace à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique" /29.

Le "nouveau Kigali" ne pourra pas se construire seulement sur des modèles exportés d'urbanisation qui se sont élaborés au fil des siècles. Mais il ne faut pas que Kigali succombe à la tentation qu'ont pu avoir d'autres villes comme Singapour, qui ont passé sous silence l'histoire récente, faute d'être en accord avec elle, pour en fabriquer une autre plus motivante et plus utile /30.

Si l'adoption de ce mode de développement paraît être un pari audacieux pour relancer l'économie nationale et rénover l'image du pays, il pourrait se révéler également dangereux s'il ne prenait pas en compte l'intégration de la population la moins aisée et la cohésion sociale. Au Rwanda, la construction d'une capitale internationale moderne nécessite un examen lucide de son héritage historique, social, économique et... urbain. | Benjamin Michelon

27/

Martin Tindiwensi, "Kigali council to evict 250 families", in *The New Times*, 24 juil. 2008, Kigali.

28/

Jean-Pierre Chrétien "Ce passé qui passe in *Jeune Afrique* n° 2 5 mars 2006.

29/

UNDP, "Turning 'Visi 2020' into reality: Frc recovery to sustain human development, National Human Development Report' Rwanda, 2007.

30/

Gilbert Hamonic, "L'invention du patrin urbain à Singapour, et 'fantômes ancestraux' et 'ville mondiale'", in *Autrepart* n° 33, 2005.



De la colonisation au génocide des Tutsis

À leur arrivée, les colonisateurs allemands puis belges cherchent à diviser la population, en prenant en compte des éléments artificiels comme les activités économiques ou le physique, pour mieux dominer le pays. Dans ce classement, ils distinguent les Tutsis, qu'ils estiment supérieurs, des Hutus, en s'appuyant sur le pouvoir monarchique déjà en place pour asseoir une gestion coloniale du territoire. En 1931, cette division artificielle, qui n'était basée jusqu'alors que sur le nombre de vaches, aboutit à la création d'une carte d'identité ethnique. Cette différenciation aura un impact de plus en plus important dans l'organisation coloniale de la société. Le clivage entre les deux ethnies n'aura de cesse de s'affirmer au fil des années jusqu'au génocide des Tutsis en 1994.

En effet, trois ans avant l'indépendance de 1962, le pouvoir tutsi est contesté par les Hutus, majoritaires. Ces derniers organisent des manifestations pour obtenir un partage du pouvoir, qui dégénèrent en révoltes après l'assassinat d'un homme politique hutu. Les Tutsis étant en minorité, ils sont pourchassés et massacrés ; le pays plonge alors dans la guerre civile. Plusieurs phases de violences et de massacres suivront en 1963 et en 1973 qui pousseront de nouvelles vagues de Tutsis à prendre le chemin de l'exil. En 1973, un coup d'État amène au pouvoir le Hutu Juvénal Habyarimana, qui va conserver la mainmise sur le pays jusqu'à sa disparition en 1994. Malgré un pouvoir dictatorial et la mise en place d'une bourgeoisie militaire, administrative et commerçante détournant une partie importante du revenu national, le président réussit à séduire les démocraties occidentales et à faire passer son pays pour la "Suisse de l'Afrique". L'aide internationale au développement arrive en masse. Dans les trente années suivantes, la redistribution des terres et l'explosion démographique permettent un développement de la production agricole, qui se diversifie aussi grâce à l'expansion de cultures de rente, café et thé surtout. Cependant, la stagnation puis le déclin léger mais continu du produit par habitant démontrent qu'il s'agissait là d'une croissance, non d'un développement. Dans les années 1990, le Rwanda connaît une crise économique majeure liée à la baisse des prix des cultures de rentes, mais est également en proie à une guerre civile menée par les soldats tutsis du Front patriotique rwandais, souhaitant mettre fin à un régime qui les stigmatise.

En avril 1994, l'assassinat du président, tué dans l'explosion de son avion qui le ramène au pays suite à des négociations avec les rebelles tutsis, constitue le point de départ du génocide des Tutsis, qui durera jusqu'en juillet. Cette période noire, durant laquelle la communauté internationale reste passive, fera environ 800 000 morts. Elle s'achève par le retour au pouvoir des Tutsis en la personne de Paul Kagame, qui préside actuellement le pays.